

# CERTIFICATION



## SHELTER INVEST VDK SUSTAINABLE

## FLEX FUND – Q3 2025

VDK BANQUE | SHELTER IM | ISS ESG



Forum Ethibel est une association belge qui promeut activement la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'investissement socialement responsable (ISR) afin d'accélérer la transition vers une société plus durable. Dans ce cadre, Forum Ethibel développe des produits et des services qui incitent à un comportement transparent et durable sur les marchés financiers.

Un certificat établi par Forum Ethibel garantit que ses clients se conforment aux règles qu'ils se sont imposés. C'est aussi un outil de communication vis-à-vis des parties prenantes. Le certificat porte sur les critères non-financiers d'un produit, tels que définis dans un cahier des charges.

Forum Ethibel asbl a été chargé par vdk banque nv ("vdk") d'effectuer un contrôle indépendant de la conformité du fonds Shelter Invest - vdk Sustainable Flex Fund sur base des principes durables et du code de conduite de vdk.

### CONCLUSION

En conclusion, nous déclarons que pour le troisième trimestre 2025, tous les investissements sont conformes aux principes d'investissement éthique et à la liste d'exclusion, à l'exception de deux activités qui n'ont pas pu être vérifiées : les tests sur animaux et l'exploitation minière en eaux profondes.

Bruxelles, 15 octobre 2025  
Forum Ethibel asbl

Kenny Frederickx  
Algemeen Directeur

Jérôme Voglaire  
Research Officer

# DÉCLARATION DE CERTIFICATION Q3 2025

*Aux investisseurs démarchés par vdk banque,  
Aux partenaires financiers de vdk banque,  
Au public,*

Forum Ethibel asbl a été chargé par vdk banque nv (“vdk”) d’effectuer un contrôle indépendant de la conformité du fonds Shelter Invest - vdk Sustainable Flex Fund sur base des principes durables et du code de conduite de vdk<sup>1</sup>.

Forum Ethibel agit uniquement en tant qu'auditeur et organisme certificateur. Le certificat de Forum Ethibel garantit la conformité d'un produit financier avec les critères extra-financiers indiqués dans le prospectus de ce produit, son cahier des charges ou ses brochures commerciales.

## I. PROFIL DU FONDS

### **MISE EN PLACE DU FONDS**

Vdk Sustainable Flex Fund (“le fonds”) est un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Shelter Invest. Ce dernier sera investi dans des titres émis par des sociétés multinationales cotées en bourse étant conformes au code éthique et durable de vdk. La présélection éthique est effectuée par un spécialiste indépendant. Le fonds investira également sur base de facteurs tels que la valorisation, la qualité, la dynamique et le risque, afin d'apporter une plus grande stabilité au portefeuille<sup>2</sup>.

Shelter-Investment Management (“Shelter”), société d’investissement luxembourgeoise, est responsable de la gestion de Shelter Invest.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION DURABLES**

Le fonds est investi dans des valeurs émises par des émetteurs (sociétés, pays et institutions) qui auront été sélectionnés à la suite d’une recherche ESG<sup>3</sup> par ISS ESG<sup>4</sup>. ISS ESG fournit chaque trimestre à vdk et Shelter une liste d’exclusion mise à jour. Ce faisant, un nombre d’émetteurs sera exclu sur base de critères éthiques et durables.

Ceci sera fait en fonction de leur implication dans des domaines d’activités ou produits controversés mentionnés ci-dessous. Les quatre stratégies de durabilité suivantes sont appliquées :

- **Analyse sur base de normes** : Exclusion d’organisations qui enfreignent (de façon répétée) des normes reconnues à l’échelle internationale. Parmi celles-ci,

---

<sup>1</sup> [Code pour une banque durable et éthique de vdk banque](#)

<sup>2</sup> [Plus d’informations sur le fonds sont disponibles sur le site web de vdk](#)

<sup>3</sup> ESG est un terme qui fait référence aux trois piliers de la « performance durable » d’une organisation c’est-à-dire les domaines Environnemental, Sociétal et de la bonne Gouvernance.

<sup>4</sup> ISS ESG est une agence de recherche avec 20 ans d’expérience dans les domaines de l’investissement durable et des ratings. (<https://www.issgovernance.com/esg/>).

le Pacte mondial des Nations Unies<sup>5</sup> est de plus en plus reconnu comme la référence dans l'investissement durable.

- **Exclusions** : Exclusion de secteurs, pratiques ou entreprises indésirables.
- **Intégration de critères ESG** : Prise en compte systématique de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) dans l'évaluation des organisations, en plus de l'analyse financière traditionnelle.
- **Best-in-Class** : Sélection des meilleurs élèves de la classe dans chaque secteur, en fonction de leurs performances ESG.

La liste des entreprises non-éligibles, fournie par ISS ESG, est développée sur base du code de conduite et principes durables de vdk. A chaque fois qu'une nouvelle liste est disponible, le gestionnaire s'engage à retirer tous les émetteurs repris dans cette liste qui pourraient être présents dans le fonds.

### **CERTIFICATION**

Cette liste constitue la base des contrôles trimestriels visant à vérifier la conformité entre la politique de gestion et la gestion effective du fonds. Forum Ethibel est chargé de ces contrôles et vérifie dans quelle mesure la liste d'exclusion est prise en compte lors de la constitution du fonds.

## **II. RÉSULTATS**

Forum Ethibel a exécuté un contrôle des positions et transactions de Shelter Invest – vdk Sustainable Flex Fund au début du mois d'octobre 2025 pour le Q3 2025.

La liste d'exclusion utilisée date de fin juin 2025, comprend 2245 émetteurs à exclure de l'univers d'investissement. Au total, 8683 émetteurs ont été analysés. Forum Ethibel a observé, lors de cette vérification, que la liste d'exclusion ne couvrait pas deux éléments de la politique d'exclusion de vdk :

- Les tests sur animaux effectués par l'industrie pharmaceutique, qui apparaît être une limitation dans les données fournies par ISS ESG. Vdk a dès à présent engagé des discussions avec ISS ESG en vue de remédier à ce problème ;
- L'exploitation minière en eaux profondes, qui est un élément examiné par les analystes de vdk au moment de la sélection des actifs de portefeuille. Vdk est en train d'examiner la possibilité de systématiser le processus d'exclusion des entreprises actives dans ces activités.

Notre contrôle a montré que Shelter Invest – vdk Sustainable Flex Fund respecte pleinement les principes éthiques et la liste d'exclusion, à l'exception d'une potentielle exposition aux deux activités mentionnées ci-dessus, qui n'ont pas pu être vérifiés par Forum Ethibel.

---

<sup>5</sup> Le Pacte mondial des Nations Unies (**UN Global Compact**) énonce dix principes axés sur les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces principes sont basés sur les conventions internationales des Nations Unies telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail.



## EXCLUSION DES PRODUITS ET SECTEURS NON ÉTHIQUES ET NON DURABLES

| Thématique               | Activité                                                                                                            | Niveau de tolérance |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Combustibles fossiles    | Extraction de charbon et de lignite, de pétrole ou de gaz non conventionnels et de pétrole ou de gaz conventionnels | 0%                  |
|                          | Transport, distribution, raffinage ou livraison d'équipements ou services spéciaux.                                 | 5%                  |
| Production d'électricité | Combustibles fossiles                                                                                               | 0%                  |
|                          | Nucléaire                                                                                                           | 0%                  |
| Armes                    | Production d'armes interdites                                                                                       | 0%                  |
|                          | Production d'armes pas interdites                                                                                   | 0%                  |
|                          | Commerce d'armes interdites                                                                                         | 0%                  |
|                          | Commerce d'armes pas interdites                                                                                     | 0%                  |
| Tabac                    | Production                                                                                                          | 0%                  |
|                          | Commerce                                                                                                            | 5%                  |
| Jeux de hasard           | Jeux de hasard controversés tels que les casinos, les boutiques de paris ou les machines à sous                     | 0%                  |
|                          | Autres jeux de hasard tels que les loteries ou l'organisation de jeux téléphoniques par des opérateurs télécoms.    | 5%                  |
| Droits des animaux       | Tests sur les animaux autres que ceux imposés par la loi                                                            | 0%                  |
|                          | Production de fourrure                                                                                              | 0%                  |
| Pornographie             | Production                                                                                                          | 0%                  |
|                          | Commerce                                                                                                            | 5%                  |
| Exploitation minière     | Exploitation minière en eaux profondes                                                                              | 0%                  |
| Produits financiers      | Dérivés sur matières premières agricoles                                                                            | 0%                  |

## RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, AUX DROITS DU TRAVAIL, À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES D'AFFAIRES ÉQUITABLES

Le fonds n'investit pas et ne souhaite pas tirer parti des entreprises qui seraient impliquées, pour autant que détectées par la méthodologie de vdk, directement ou par l'intermédiaire de leurs fournisseurs, dans les activités suivantes.

**Violations graves et systématiques des droits de l'homme**

Pour établir la liste d'exclusion, **vdK** se base sur: la Charte internationale des droits de l'homme (y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

**Violations graves et systématiques des droits du travail**

Sont exclues les entreprises impliquées dans une violation des droits de l'homme dans les domaines suivants : le travail des enfants, la discrimination, le travail forcé, les entraves à la liberté syndicale, les violations graves dans d'autres domaines non couverts par les normes du travail de l'OIT. En plus des normes du travail de l'OIT, il est également tenu compte des normes et meilleures pratiques sectorielles.

**Infractions graves relatives à des pratiques commerciales abusives**

Cela concerne les infractions graves en matière de corruption, de comptabilité financière, d'évasion fiscale et de blanchiment de capitaux.

**Infractions environnementales**

**vdK** applique le principe de précaution, les normes sectorielles, le principe de la meilleure technique disponible, la législation environnementale la plus ambitieuse, l'impact sur les zones protégées internationalement par l'UICN, RAMSAR et l'UNESCO et l'impact sur les espèces (animales) menacées via la CITES et l'UICN.